



Nouvelle station d'épuration en cours de réalisation

Édito



Les vacances d'été approchent à grands pas et nous avons déjà chaud, très chaud !!! Ces pics de température nous obligent à être prudents et à prendre soin des plus fragiles d'entre nous. Les services sociaux de notre commune sont à votre disposition, n'hésitez pas à contacter la mairie si vous voyez dans votre entourage une personne souffrant de ces fortes chaleurs.

Cette nouvelle édition de « La Gazette des Echos Salciens » fait peau neuve avec un look un peu plus dynamique et paraîtra à plusieurs reprises dans l'année. Bien entendu, nous continuerons d'éditer les « Echos Salciens » une fois par an.

Nous continuerons également de communiquer sur le site internet et la page Facebook de notre commune.

En mars dernier, vous nous avez réélus pour un nouveau mandat qui pourrait durer plus longtemps que d'habitude, à savoir 7 ans au lieu de 6 en raison des élections présidentielles en 2032. Nous vous remercions pour votre confiance, et allons rester proches de vos préoccupations. Certains d'entre vous nous ont sollicité pour participer à la vie de notre village et le conseil municipal travaille actuellement sur des projets de participation citoyenne qui vous seront présentés cet automne. N'hésitez pas à vous inscrire.

Cette participation citoyenne passe également par le dispositif « argent de poche » qui a rencontré un grand succès dans le précédent mandat et que nous garderons en l'état.

Lors des six années passées, nous avons travaillé sur nombre de projets, certains réalisés (climatisation école et Nautilus, entrées de bourg...) et d'autres dont nous commençons à voir la concrétisation.

Le plus important est la rénovation de notre mairie qui est en cours et qui va durer un peu plus d'un an.

Ces travaux nous ont obligé à réorganiser le fonctionnement des services communaux et je voudrais remercier tous les agents pour leur participation aux différents déménagements et aménagements.

Un chantier, porté par la CCVHA, arrive à sa fin, c'est notre nouvelle station d'épuration qui est en service depuis quelques mois et semble donner satisfaction. Fin juillet elle sera complètement opérationnelle. Un autre chantier important est mené depuis 5 ans par la CCVHA c'est notre PLUI qui normalement sera opérationnel en 2027/2028. Par la suite nous pourrions relancer des nouvelles constructions sur notre commune.

Durant ce mandat, nous allons finaliser la remise en état des chemins de randonnées avec la création de nouveaux sentiers et nous serons bientôt en mesure de vous proposer des circuits balisés avec des plans.

En octobre prochain la CCVHA inaugurera une nouvelle boucle équestre de 23 kms sur les communes de Thorigné d'Anjou et majoritairement sur Sceaux d'Anjou, cette boucle sera également balisée pour les VTT.

D'autres projets sont en réflexions et pour certains, des études de faisabilité sont en cours; nous ne manquerons pas de vous informer de leur avancement.

Je vous laisse découvrir le contenu de cette gazette et bien entendu nous restons à votre disposition.

Bonne lecture.

Joël Esnault
Maire



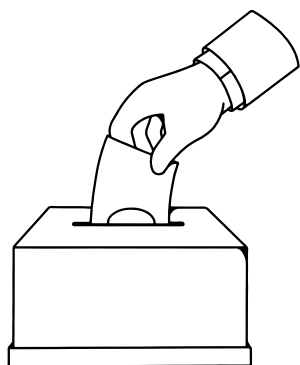
En Replay

VOEUX DU MAIRE

Le 18 janvier 2026, Monsieur le Maire, Joël Esnault, a présenté ses vœux aux Salciennes et Salciens, en présence du député de l'arrondissement, François Gernigon, et du sénateur Stéphane Piednoir. Entouré de son conseil municipal, il a retracé les actions menées dans la commune au cours des six dernières années.

Lors de cet échange, les lauréats du concours des maisons décorées pour Noël ont reçu un panier garni.

Cette rencontre s'est conclue par un verre de l'amitié et le partage de la galette des rois.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les 15 et 22 mars 2026 restaient les dates officielles des élections municipales, mais dans notre commune le verdict est tombé dès le premier tour. Avec 52,81 % des inscrits qui se sont déplacés, la liste municipale conduite par M. Joël Esnault l'a remporté, évitant ainsi un second tour.

4 nouveaux conseillers ont intégré le conseil municipal. Monsieur le Maire remercie Mesdames Florence Martin et Séverine Dudit ainsi que Monsieur Olivier Ruel pour leur investissement durant les 6 dernières années.



CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE VIVÉCO

Après 21 années passées au cœur de notre village, Catherine Simon s'apprête à tourner une nouvelle page de sa vie en prenant une retraite bien méritée.

Durant toutes ces années, elle a su faire de l'épicerie bien plus qu'un simple commerce de proximité. Toujours accueillante, souriante et de bonne humeur, Catherine a créé un lieu de rencontre et d'échange apprécié de tous les habitants.

L'histoire de l'épicerie se poursuit désormais avec Emilie Perrault qui reprend le flambeau avec enthousiasme. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans cette belle aventure.

Merci Catherine pour ces 21 belles années, et bienvenue à Emilie pour de nombreuses années à venir !



En Replay



ARGENT DE POCHE

Comme les années précédentes, nos jeunes Salciens et Salciennes ont répondu présents pour aider la commune lors des vacances d'avril 2026. Désherbage du cimetière, peinture... tout cela dans la bonne humeur !!!



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

Vendredi 8 mai, une trentaine de personnes ont rendu hommage aux victimes de la Seconde Guerre mondiale lors de la cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945.

Ce moment de recueillement et de mémoire, partagé avec les habitants, les élus et les associations d'anciens combattants, s'est conclu par un verre de l'amitié au Nautilus.



Nouveau conseil municipal

Composé de 15 élus, le conseil municipal reflète la diversité des attentes et des projets portés par les habitants de notre commune.

Sous la direction de Monsieur Joël ESNAULT, cette nouvelle assemblée aura pour mission principale de répondre aux besoins du quotidien tout en préparant l'avenir.

Les membres du conseil municipal, issus de différents horizons, mettront leur expérience et leur engagement au service de la collectivité. Leurs travaux s'appuieront sur une écoute attentive des citoyens, afin de garantir des décisions adaptées aux réalités locales.



Joël ESNAULT

Maire et 4ème vice-président de la CCVHA : Développement économique - Tourisme - Agriculture | Commissions intercommunales : Planification territoriale, habitat et accueil des voyageurs



Philippe GROMOFF

1er Adjoint | Délégation à la gestion Financière, à l'Urbanisme, à la Voirie et aux Travaux | Commissions et comités consultatifs communaux : Finances - Salle des fêtes - Travaux, Voirie et Bâtiments communaux | Commissions intercommunales : Mobilités et bâtiments - Finances - CLECT



Maryse GUÉMAS

2ème Adjointe et élue au Conseil Communautaire de la CCVHA | Délégation aux Affaires Sociales, aux Affaires scolaires et périscolaires et à la Jeunesse | Commissions et comités consultatifs communaux : Communication - Salle des fêtes - Services aux Familles - CCAS | Commissions intercommunales : Action sociale et solidarités



Benoît ARGAND

3ème Adjoint | Délégation aux Associations, à la Culture et à la Communication | Commissions et comités consultatifs communaux : Communication - Finances - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement | Commissions intercommunales : Environnement, eau et assainissement, voirie



Elyette MICHEL

Commissions et comités consultatifs communaux : Communication - Cimetière - Travaux, Voirie et Bâtiments Communaux - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement



Catherine SIMON

Commissions et comités consultatifs communaux : Salle des fêtes - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement



Sylvie FOUILLET

Commissions et comités consultatifs communaux : Finances - Salle des fêtes - CCAS - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement



Cécile COIFFARD

Commissions et comités consultatifs communaux : Travaux, Voirie et Bâtiment communaux - Chemins | Commissions intercommunales : Développement économique, agricole et touristique



Jonathan O'HAYON

Commissions et comités consultatifs communaux : Finances | Commissions intercommunales : CLECT (suppléant)



Jean-Marie GUILLEUX

Commissions et comités consultatifs communaux : Finances - Travaux, Voirie et bâtiments communaux - Chemins | Commissions intercommunales : Développement économique, agricole et touristique



Ludovic BRETON

Commissions et comités consultatifs communaux : Travaux, Voirie et bâtiments communaux - Chemins - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement



Angélique MÉNARD

Commissions et comités consultatifs communaux : Communication - Salle des fêtes - Cimetière - Services aux Familles - CCAS - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement | Commissions intercommunales : Culture et lecture publique



Emilie ROBERT

Commissions et comités consultatifs communaux : Cimetière - Services aux Familles - Chemins - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement | Commissions intercommunales : Développement économique, agricole et touristique



Vincent GUIMON

Commissions et comités consultatifs communaux : Services aux Familles - CCAS - Vie Associative, Actions Citoyennes et Embellissement | Commissions intercommunales : Projet de territoire et RSO



Vincent JOUANNEAU

Commissions et comités consultatifs communaux : Communication - Services aux Familles | Commissions intercommunales : Petite enfance, enfance et jeunesse - Ressources humaines - Mutualisation

Réserve citoyenne : partageons nos savoir-faire au service des associations



La commune souhaite créer une réserve citoyenne destinée à mettre en relation des habitants volontaires avec les associations locales ayant ponctuellement besoin d'un coup de main.

Vous aimez bricoler, effectuer une petite réparation, donner un conseil technique, aider à installer une salle ou partager un savoir-faire manuel ?

Vos compétences peuvent être utiles à la vie associative de notre commune.

Cette réserve repose exclusivement sur :

- le bénévolat ;
- des interventions ponctuelles ;
- l'entraide entre habitants et associations.

La réserve citoyenne pourra également être mobilisée, de manière exceptionnelle, pour apporter un **soutien logistique ou humain** à la commune lors d'événements imprévus ou de situations particulières.

Ces interventions resteront limitées et sous l'autorité du maire.

Elle n'a pas vocation à remplacer les missions des agents municipaux ni les activités des professionnels locaux. Les interventions proposées concerneront uniquement des besoins occasionnels d'appui ou de solidarité citoyenne et associative.

Chaque volontaire restera libre :

- d'accepter ou non une demande ;
- de préciser ses compétences ;
- de définir ses disponibilités.

Renseignements et inscriptions :
mairie@sceauxdanjou.fr ou au 02.41.93.30.30

RÉSERVE CITOYENNE

ENSEMBLE, PARTAGEONS NOS SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DES ASSOCIATIONS ET DE NOTRE COMMUNE

*Vous avez du temps, des compétences
et l'envie d'être utile ?
Rejoignez la réserve citoyenne communale !*

La commune souhaite créer une réserve citoyenne destinée à mettre en relation des habitants volontaires avec les associations locales ayant ponctuellement besoin d'un coup de main.

Vous aimez bricoler, effectuer une petite réparation, donner un conseil technique, aider à l'entretien ou partager un savoir-faire ?

Vos compétences peuvent être utiles à la vie associative et au bien commun !

Une démarche solidaire, conviviale et au service de toutes et tous.

POUR QUELLES MISSIONS ?

- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**
Aide ponctuelle pour des besoins occasionnels (petits travaux, entretien, aménagement...).
- AIDE À LA COMMUNE EN CAS D'ÉVÉNEMENT IMPRÉVISIBLE**
Soutien logistique ou humain en cas d'intempéries, épisodes climatiques, besoins d'entraide, aide matérielle ponctuelle ou appui à l'organisation, toujours sous l'autorité du maire.

NOS PRINCIPES

- ✓ Un engagement volontaire et bénévole
- ✓ Des interventions ponctuelles
- ✓ Une démarche d'entraide et de solidarité
- ✓ Aucune substitution aux missions des agents municipaux ni des professionnels

CHAQUE VOLONTAIRE RESTE LIBRE DE SON ENGAGEMENT
Vous choisissez vos domaines d'intervention, vos disponibilités et les demandes que vous acceptez.

Parce qu'une commune vivante repose aussi sur l'entraide et le partage !

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
☎ 02.41.93.30.30 | ✉ mairie@sceauxdanjou.fr
Mairie de Sceaux d'Anjou

Parce qu'une commune vivante repose sur l'entraide entre citoyens et associations, nous invitons toutes les personnes souhaitant participer à cette dynamique citoyenne à se faire connaître auprès de la mairie.

La mairie remercie une nouvelle fois toutes les associations qui font déjà vivre notre commune et qui contribuent grandement à son dynamisme !



Registre communal

Le CCAS invite les personnes vulnérables à s'enregistrer sur le registre communal. L'usage de ce registre est réservé exclusivement à l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Qu'est-ce qu'un registre communal ?

Le registre nominatif communal est un document officiel, dont la tenue est obligatoire pour l'ensemble des communes. Strictement confidentiel, il recense les personnes vulnérables afin de faciliter leur prise en charge en cas d'événement exceptionnel, tel qu'une vague de froid, une canicule, une crise sanitaire ou toute autre situation nécessitant une intervention ciblée.

L'inscription sur ce registre relève d'un choix individuel, et les personnes concernées disposent d'un droit d'accès ainsi que de rectification des informations les concernant. Ce dispositif permet aux services compétents en matière de gestion des crises d'entrer en contact avec les personnes inscrites et de veiller à leur accompagnement.



Qui peut être inscrit sur ce registre ?

L'inscription sur le registre nominatif est ouverte aux catégories suivantes, sur demande expresse :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et vivant à leur domicile ;
- Les adultes en situation de handicap (bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation compensatrice pour tierce personne, titulaires d'une carte d'invalidité ou reconnues comme travailleurs handicapés) ;
- Les personnes vulnérables en raison de leur isolement, dès lors qu'elles ne sont pas déjà suivies par un service spécialisé.

Qui peut effectuer la demande d'inscription ?

La demande d'inscription peut être formulée par :

- La personne concernée elle-même ;
- Son représentant légal, le cas échéant ;
- Un tiers, qu'il s'agisse d'une personne physique (membre de la famille, voisin, médecin traitant, etc.) ou morale (Centre communal d'action sociale, service d'aide à domicile, etc.).

Il est toutefois précisé que les demandes émanant d'un tiers doivent être présentées de manière individuelle, sans recours à des listes préétablies, et transmises par écrit.

Comment procéder à l'inscription ?

Plusieurs modalités sont proposées pour effectuer cette démarche :

- Par téléphone, en contactant la mairie au 02 41 93 30 30 ;
- En se rendant directement à la mairie - 2 place Marius Briant 49330 Sceaux d'Anjou ;
- En ligne, via le formulaire dédié : <https://sceauxdanjou.fr/registre-communal/>

Travaux de voirie : la Vieille rue fait peau neuve



Des travaux de réfection de voirie ont été effectués début Juin, notamment sur la rue "Vieille rue". Ces travaux sont supportés et effectués par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.



Rue Vieille rue

Bois Richard : un abri- bus pour la rentrée



Afin de renforcer la sécurité des jeunes Salciens, un nouvel abri-bus va être installé au lieu-dit Bois Richard. Cet aménagement permettra d'abriter et de protéger les enfants qui empruntent les transports scolaires au quotidien.

Travaux de la station d'épuration



Lancés en début d'année, les travaux de la nouvelle station d'épuration se poursuivent activement. Porté par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA), ce projet est devenu indispensable : l'ancienne structure était trop petite et ne répondait plus aux besoins de notre commune.

La future station, dont la livraison est prévue pour la fin de l'été 2026, pourra traiter les eaux usées de 750 habitants, contre 450 aujourd'hui. Une étape importante vient d'être franchie avec la mise en service du premier bassin.



Travaux de la mairie

La mairie de Sceaux d'Anjou se rénove !

Un chantier historique pour une mairie moderne, fonctionnelle et durable

Avril 2026 – Juin 2027 : 14 mois de travaux pour une mairie repensée



Pourquoi ce projet ?

L'ancien presbytère de Sceaux d'Anjou, construit en 1763, abrite la mairie depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, ce bâtiment emblématique ne répond plus aux exigences de sécurité, d'accessibilité et de confort nécessaires pour accueillir le public, les élus et les agents dans de bonnes conditions :

- Sécurité et accessibilité : Locaux partiellement insalubres et normes non respectées.
- Confidentialité : Accueil du public et espaces de travail peu adaptés aux échanges sensibles.
- Performance énergétique : Isolation défectueuse, menuiseries vétustes, et une consommation énergétique en forte hausse (+259 % entre 2019 et 2021).
- Fonctionnalité : Archives mal conservées, bureaux mal agencés, et un 1er étage inutilisé depuis 2021.

Face à ces enjeux et à la croissance démographique marquée de la commune (+40 % d'habitants entre 2008 et 2018), le Conseil Municipal a lancé en 2020 une réflexion globale, accompagnée par l'ingénierie départementale de Maine-et-Loire.

Les grands axes du projet

Confié au cabinet Architecture FARDIN en juillet 2024, le chantier s'articule autour de quatre priorités :

Une rénovation en deux phases

- Bâtiment Sud : Réhabilitation complète pour y installer :
 - La salle du Conseil municipal et des mariages (rez-de-chaussée).
 - Un espace dédié aux associations locales (1er étage).
- Bâtiment Nord : Déconstruction puis reconstruction avec une extension pour regrouper :
 - Un accueil du public moderne et confidentiel.
 - Un espace numérique pour les usagers sans accès aux démarches en ligne.
 - Des archives sécurisées (température et hygrométrie contrôlées).
 - Des sanitaires aux normes et une salle de réunion pour les élus.



Où trouver les services pendant les travaux ?

Depuis mars 2026 et pour toute la durée du chantier, les services administratifs de la mairie sont temporairement installés :

Maison Benoît – 3 place de la Couronne

Une démarche écologique ambitieuse

- Isolation renforcée du bâtiment en tuffeau → Réduction de 69,4 % de la consommation énergétique et baisse de 77 % des émissions de gaz à effet de serre.
- Panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture Nord pour une production d'électricité locale.
- Matériaux biosourcés pour une meilleure qualité de l'air intérieur.

Une mairie au service de tous

- Aménagements pour l'accessibilité : Adaptation des locaux pour faciliter l'accès à tous.
- Espace associatif : Le 1er étage du bâtiment Sud sera dédié aux associations locales.
- Confort des agents : Bureaux repensés, espaces de travail collaboratifs et respect de la confidentialité.

Un investissement maîtrisé et subventionné

- Coût global : 871 882,02 € HT (études et maîtrise d'œuvre incluses).
- Subventions : 45 % du projet sont financés par des aides publiques, soit 392 346,91 €.



Calendrier

Début des travaux → Avril 2026

Fin des travaux → Juin 2027

Période de travaux : 14 mois.



----- Entre voisins -----

Tonte, travaux bruyants et taille des haies : les règles du bon voisinage

Avec le retour des beaux jours, les jardins reprennent vie... et les tondeuses aussi. Entre les travaux de bricolage, les tailles de haies ou l'entretien des espaces verts, quelques règles simples permettent de préserver la tranquillité de tous.

Des horaires à respecter pour les travaux bruyants

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés avec des appareils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, taille-haie, souffleur...) sont encadrés par des arrêtés préfectoraux ou municipaux. Les horaires peuvent varier selon les communes, mais les plages les plus couramment appliquées sont :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h uniquement

Avant d'entreprendre des travaux bruyants, il est recommandé de consulter les règles spécifiques fixées par la mairie.

Brûlage des végétaux : une pratique interdite pour les particuliers

Chaque année, avec l'entretien des jardins et des espaces verts, nombreux sont les particuliers tentés de brûler branches, feuilles mortes, tailles de haies ou résidus de tonte. Pourtant, cette pratique est strictement encadrée par la réglementation et généralement interdite.

Le brûlage des déchets verts est interdit

En France, il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts issus des jardins, que ce soit dans un incinérateur de jardin ou directement au sol. Cette interdiction concerne notamment :

- Les branches et tailles de haies ;
- Les feuilles mortes ;
- Les tontes de pelouse ;
- Les résidus d'élagage ;
- Les végétaux issus du débroussaillage.

Cette règle vise à protéger la qualité de l'air et à limiter les risques pour la santé publique.

Le respect du voisinage avant tout

Même lorsque les horaires sont respectés, chacun est invité à faire preuve de civisme et de bon sens :

- Éviter les travaux tôt le matin ou tard le soir ;
- Prévenir ses voisins en cas de chantier important ;
- Limiter la durée des nuisances sonores ;
- Entretenir régulièrement son matériel pour réduire le bruit.

Le bruit excessif ou répété peut être considéré comme un trouble anormal du voisinage et donner lieu à des sanctions.

Taille des haies : quelles obligations ?

L'entretien des haies est également soumis à certaines règles. Les propriétaires doivent veiller à ce que leurs plantations ne débordent pas sur la voie publique ou chez les voisins.

Par ailleurs, afin de protéger la nidification des oiseaux, il est fortement déconseillé — et parfois interdit selon les réglementations locales ou agricoles — de tailler les haies entre le 1er avril et le 31 juillet.

Quelques conseils utiles :

- Maintenir les haies à une hauteur raisonnable ;
- Dégager trottoirs et voies de circulation ;
- Ramasser les déchets verts après intervention ;
- Privilégier des tailles en dehors des périodes de forte chaleur et de nidification.

Préserver la qualité de vie de tous

Le respect de ces règles contribue à maintenir de bonnes relations de voisinage et un cadre de vie agréable pour chacun. Un peu de dialogue et de courtoisie permettent souvent d'éviter bien des tensions.



Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des végétaux dégage de nombreuses substances polluantes : particules fines, monoxyde de carbone, composés toxiques ou encore dioxines. Ces fumées peuvent provoquer des troubles respiratoires et gêner fortement le voisinage.

Au-delà des nuisances, les feux de jardin représentent également un risque important de propagation d'incendie, particulièrement en période sèche ou venteuse.

Quelles alternatives pour les particuliers ?

Plusieurs solutions simples et écologiques existent pour valoriser les déchets verts :

- Le compostage ;
- Le broyage des branches ;
- Le paillage au pied des plantations ;

Entre voisins

- Le dépôt en déchèterie ;
- Les collectes organisées par certaines communes.

Ces pratiques permettent de réduire les déchets tout en enrichissant naturellement les sols.

Quelles sanctions en cas de non-respect ?

Le non-respect de cette interdiction peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

En cas de fumées importantes ou répétées, les voisins peuvent également signaler la situation à la mairie ou aux autorités compétentes.

Préserver l'environnement et le voisinage

Adopter de bonnes pratiques de gestion des déchets verts contribue à protéger la qualité de l'air, limiter les risques d'incendie et préserver la tranquillité du voisinage. Quelques gestes simples permettent ainsi d'entretenir son jardin dans le respect de tous.



Frelon asiatique : vigilance et bons réflexes

Le frelon asiatique est désormais bien implanté sur une grande partie du territoire français. Reconnaissable à son abdomen sombre marqué d'un anneau orangé et à ses pattes jaunes, cet insecte représente un danger pour les abeilles, la biodiversité et, dans certaines situations, pour la population.

Une espèce invasive en forte progression

Arrivé accidentellement en France au début des années 2000, le frelon asiatique s'est rapidement développé. Il construit généralement ses nids :

- Dans les arbres ;
- Sous les toitures ;
- Dans les haies ;
- Dans les abris de jardin ;
- Parfois à proximité des habitations.

Les nids peuvent atteindre plusieurs dizaines de centimètres de diamètre et abriter des milliers d'individus.

Un danger pour les abeilles et la biodiversité

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur des abeilles domestiques. Posté devant les ruches, il capture les abeilles pour nourrir ses larves, fragilisant fortement les colonies.

Cette pression a un impact direct sur :

- La pollinisation ;
- La biodiversité ;
- La production agricole et fruitière.

Quels risques pour l'homme ?

Le frelon asiatique n'est généralement pas agressif lorsqu'il est isolé. En revanche, il peut devenir très dangereux si l'on s'approche de son nid ou en cas de tentative de destruction non adaptée.

Les piqûres peuvent provoquer :

- Des douleurs importantes ;
- Des réactions allergiques ;
- Dans certains cas graves, des complications médicales.

Il est donc fortement déconseillé d'intervenir soi-même.

Comment reconnaître un nid ?

Le nid du frelon asiatique est souvent :

- De forme ronde ou ovale ;
- Fabriqué à partir de fibres de bois ;
- Suspendu en hauteur dans un arbre ;
- Doté d'une petite ouverture latérale.

Au printemps, les premiers nids sont de petite taille. En été et à l'automne, ils peuvent devenir très volumineux.

Que faire en cas de découverte ?

Si vous repérez un nid :

1. Ne vous approchez pas ;
2. Ne tentez pas de le détruire vous-même ;
3. Évitez les gestes brusques à proximité ;
4. Signalez-le à la mairie et ensuite à une entreprise spécialisée.

Prévenir l'installation des frelons

Quelques gestes simples peuvent limiter leur présence :

- Surveiller régulièrement les abris et avancées de toit au printemps ;
- Éviter de laisser des aliments sucrés à l'extérieur ;
- Protéger les ruchers avec des dispositifs adaptés ;
- Signaler rapidement les nids observés.

Une mobilisation collective nécessaire

La lutte contre le frelon asiatique repose sur la vigilance de chacun. Un signalement rapide permet souvent une intervention plus efficace avant que les colonies ne deviennent trop importantes.

En adoptant les bons réflexes, chacun peut contribuer à protéger la biodiversité, les abeilles et la sécurité de tous.

EUROPE

Logo CE : attention aux confusions

De nombreux produits vendus en Europe affichent le célèbre marquage « CE ». Pourtant, il existe une confusion fréquente entre le véritable logo européen et un sigle très proche visuellement parfois surnommé « China Export ». Savoir les différencier permet de mieux comprendre ce que garantit réellement un produit.



Le logo présenté comme « China Export »

- Les lettres sont presque collées ;
- L'espacement est réduit ;
- Il peut semer le doute chez les consommateurs.

Comment reconnaître le vrai marquage CE ?

Quelques éléments permettent d'être vigilant :

- Vérifier l'espacement entre les lettres ;
- Rechercher les coordonnées du fabricant ou de l'importateur ;
- Contrôler la présence d'une notice en français ;
- Se méfier des produits très bon marché ou sans traçabilité ;
- Privilégier les vendeurs reconnus.

Le marquage CE ne garantit pas à lui seul une qualité supérieure, mais il engage juridiquement le fabricant sur la conformité du produit.



Que signifie le marquage CE européen ?

Le marquage CE signifie « Conformité Européenne ». Il indique que le fabricant déclare que son produit respecte les exigences de sécurité, de santé et de protection de l'environnement imposées par la réglementation européenne.

Le logo CE permet donc la libre circulation du produit dans l'Union européenne.

Une confusion avec un logo très proche

Depuis plusieurs années, certains consommateurs évoquent l'existence d'un logo dit « CE chinois » signifiant « China Export ». Ce symbole ressemble fortement au marquage européen mais présente une différence importante : les deux lettres sont beaucoup plus rapprochées.

Le vrai logo CE européen

- Les lettres sont espacées ;
- Les proportions sont strictement définies par la réglementation européenne ;
- Le marquage répond à des normes précises.

Attention aux idées reçues

Les autorités européennes rappellent qu'il n'existe pas officiellement de label reconnu appelé « China Export ». Cependant, certains marquages très proches du logo CE réglementaire peuvent créer une confusion visuelle. C'est pourquoi il est important de rester attentif avant tout achat, notamment sur les plateformes de vente en ligne.

La sécurité avant tout

Avant d'acheter un appareil électrique, un jouet ou un équipement technique, quelques vérifications simples peuvent éviter bien des mauvaises surprises. Lire les notices, vérifier la provenance et privilégier des produits conformes restent les meilleurs réflexes pour consommer en toute sécurité.

CLIMAT

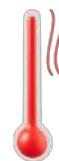
Températures élevées : danger

Stress thermique

Le stress thermique est l'exposition globale de l'organisme à la chaleur. Dans sa forme légère, la chaleur est inconfortable et peut affecter les performances. Travailler dans des environnements très chauds (plus de 35°C) peut entraîner de graves problèmes de santé : le coup de chaleur.

Coup de chaleur

Le coup de chaleur est une forme d'hyperthermie qui se traduit par une température corporelle anormalement élevée et des symptômes physiques qui l'accompagnent, notamment des changements dans le fonctionnement du système nerveux



Le coup de chaleur est une urgence médicale qui peut être fatale si elle n'est pas traitée rapidement et correctement.

Le Saviez-Vous



Comment reconnaître l'épuisement par la chaleur et le coup de chaleur ?

Épuisement par la chaleur

- Transpiration
- Évanouissement / étourdissement
- Crampes musculaires
- Nausées / vomissements
- Peau pâle et moite
- Pouls faible

Coup de chaleur

- Pas de transpiration
- Maux de tête
- Température du corps 40°C
- Nausées / vomissements
- Peau chaude et sèche
- Impulsion forte

MESURES PRÉVENTIVES ET PREMIERS SECOURS

MESURES PRÉVENTIVES

Suivi et adaptation des horaires de travail

- Programmer les tâches extérieures pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- Faire entrer et sortir les travailleurs des zones chaudes afin de réduire l'exposition prolongée à la chaleur.

Formation et éducation

- Sensibiliser les travailleurs aux signes et symptômes des maladies liées à la chaleur.
- Former les travailleurs à la conduite à tenir en cas d'urgence liée à la chaleur.

Contrôles administratifs

- Surveiller régulièrement les prévisions météorologiques et les niveaux d'indice de chaleur.

Hydratation

- Fournir aux travailleurs suffisamment d'eau pour qu'ils puissent s'hydrater.
- Boire de l'eau toutes les 15 minutes, même si vous n'avez pas soif.

Pauses

- Prévoir des aires de repos ombragées ou climatisées.
- Faire des pauses régulières (travail intensif 40 minutes-repos 20 minutes) dans des endroits ombragés ou climatisés.

Autres contrôles

- Utiliser des ventilateurs ou une unité climatisée pour réduire l'exposition à la chaleur.
- Fournir des chapeaux et des lunettes de soleil aux travailleurs extérieurs pour les protéger de la lumière directe du soleil.

PREMIERS SOINS

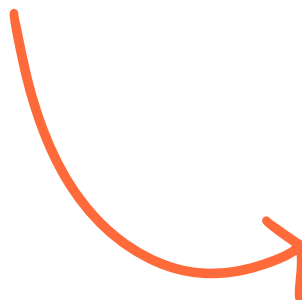
Épuisement par la chaleur

- S'allonger à l'ombre ou à l'air conditionné.
- Boire de l'eau.
- Utiliser une compresse ou une serviette froide.
- Prendre une douche ou un bain frais.

Coup de chaleur

- Déplacer la personne dans un endroit ombragé ou à l'intérieur.
- Appeler immédiatement une ambulance.
- Demander à la personne de s'allonger avec les pieds surélevés.
- S'il est encore conscient, faites-lui boire de l'eau fraîche à petites gorgées.
- Retirer ses vêtements.
- Refroidir la personne en l'aspergeant d'eau fraîche.
- Appliquer des draps, des serviettes, des éponges ou des poches de glace humides sur les aisselles, les poignets, les chevilles et l'aîne.

NUMÉROS D'URGENCE



Les équipements en trottinette et en vélo

La pratique du vélo et de la trottinette connaît un véritable essor dans nos communes. Écologiques, économiques et pratiques pour les déplacements du quotidien, ces modes de transport séduisent un nombre croissant d'usagers de tous âges. Cependant, leur utilisation doit s'accompagner d'une attention particulière à la sécurité.

Le port du casque constitue la première protection en cas de chute ou de collision. Même pour un trajet court, il réduit considérablement les risques de blessures graves à la tête. Pour les enfants, il est indispensable ; pour les adultes, il est fortement recommandé.

Être visible est également essentiel. Les équipements réfléchissants, les vêtements clairs, ainsi que les dispositifs d'éclairage avant et arrière permettent aux autres usagers de la route de mieux repérer les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes, notamment à la tombée de la nuit ou par mauvais temps.

Les équipements de protection complémentaires, tels que les gants, les genouillères ou les coudières, peuvent également limiter les conséquences d'une chute, particulièrement pour les plus jeunes ou les débutants.

Au-delà des équipements individuels, l'entretien régulier du matériel est un gage de sécurité. Vérifier l'état des freins, des pneus, de la batterie pour les trottinettes électriques et le bon fonctionnement des éclairages permet de prévenir de nombreux incidents.

Enfin, la sécurité repose aussi sur le respect du Code de la route et le partage harmonieux de l'espace public. Adopter une conduite responsable, respecter les limitations de vitesse, signaler ses changements de direction et rester attentif aux piétons contribuent à rendre nos déplacements plus sûrs pour tous.

En choisissant de s'équiper correctement et d'adopter les bons réflexes, chacun participe à faire de notre commune un espace de mobilité plus sûr, plus agréable et plus respectueux de tous les usagers.

Rouler protégé, c'est rouler sereinement.

LES ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES

- 1 Gilet rétro réfléchissant la nuit ou en cas de mauvaise visibilité
- 2 Feux de position avant et arrière
- 3 Avertisseur sonore
- 4 Système de freinage
- 5 Bandes réfléchissantes latérales
- 6 Assurance obligatoire

INTERDICTIONS

Interdit aux - de 14 ans
Interdiction de porter un casque audio ou des écouteurs
Interdiction de transporter un passager
Interdiction de circuler sur le trottoir
Interdiction de dépasser 25km/h

RECOMMANDÉ

- 7 Casque



Attention : le non-respect de ces règles est passible d'une amende allant de 35 € à 3750 €

LES ÉQUIPEMENTS À VÉLO

OBLIGATOIRES

- 1 Freins avant et arrière en bon état
- 2 Lumière rouge et catadioptre rouge
- 3 Catadioptres de pédale orange
- 4 Catadioptres de roue orange à l'avant et à l'arrière
- 5 Lumière jaune ou blanche et catadioptre blanc
- 6 Avertisseur sonore

RECOMMANDÉS

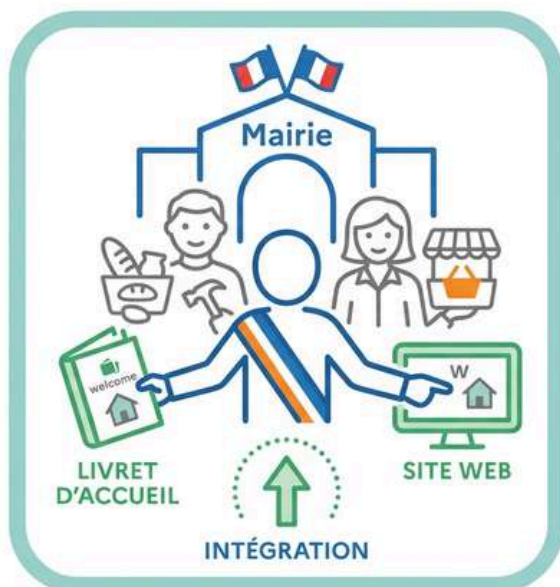
- 7 Port du casque non obligatoire sauf pour les enfants de moins de 12 ans
- 8 Gilet réfléchissant obligatoire uniquement de nuit hors agglomération
- 9 Rétroviseur
- 10 Pneus gonflés correctement
- 11 Pneus à bandes réfléchissantes



Jusqu'à 38 € d'amende en cas d'absence d'équipements obligatoires

ENTREPRISE

Appel aux entreprises de la commune



La mairie souhaite mettre en valeur les acteurs économiques locaux en les intégrant à deux supports de communication : le site internet de la commune et le livret d'accueil destiné aux nouveaux arrivants, actuellement en préparation.

Si votre entreprise est implantée sur notre territoire et que vous souhaitez figurer dans ces outils, nous vous invitons à vous manifester auprès de la mairie.

Cette démarche permettra de mieux faire connaître vos activités et de renforcer le dynamisme économique de notre commune.

Pour plus d'informations ou pour transmettre vos coordonnées, contactez-nous à l'adresse suivante :
mairie@sceauxdanjou.fr
ou par téléphone au 02 41 93 30 30

JEUNE

Recensement militaire



Le recensement militaire : une démarche essentielle pour les jeunes de la commune

Chaque année, les jeunes de nationalité française, garçons et filles, doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et les trois mois qui suivent.

Cette étape, obligatoire, permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement est une obligation légale, mais aussi une opportunité de s'informer sur les droits et devoirs liés à la citoyenneté. Il ouvre également la voie à la participation aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.).

Comment procéder ?

Les jeunes concernés peuvent se présenter en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille. La démarche est simple, gratuite et rapide.

Une attestation de recensement leur sera remise, à conserver précieusement.



À retenir :

- Délai : dans les 3 mois suivant le 16^e anniversaire.
- Lieu : en mairie.
- Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport + livret de famille.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie

Nouveaux horaires de la mairie

A partir du 1er septembre 2026 les horaires de la mairie changent :

Lundi et mardi : 9h00 - 12h30

Jeudi : 14h00 - 18h00

Vendredi : 13h30 - 17h00

Fermée le mercredi

Possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces horaires.



02 41 93 30 30



mairie@sceauxdanjou.fr



3 place de la Couronne
49330 Sceaux d'Anjou



[www.https://sceauxdanjou.fr/](https://sceauxdanjou.fr/)



Les infos de Sceaux d'Anjou



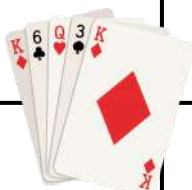
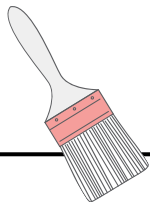
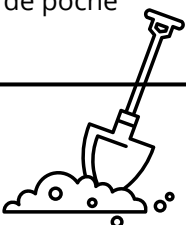
Le Maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous

Dates à retenir



Jun 2026	Juillet 2026	Août 2026	Septembre 2026
	29 juin au 9 juillet Argent de poche	Du 3 au 14 août inclus Fermeture de la mairie	1er septembre Rentrée des classes
	1er juillet Lecture au jardin pour les moins de 4 ans (derrière le Nautilus) Thème : le voyage		
		22 août Soirée Moules / frites association Le Petit St Hubert	19 septembre Méchoui de la Boule de Fort
27 juin Fête de l'école Val de Suine			22 septembre Début des activités par Familles Rurales
28 juin Kermesse de l'école Saint Joseph			

En Bref

Octobre 2026	Novembre 2026	Décembre 2026
	8 novembre Repas des aînés	1er décembre Lancement du concours des maisons décorées (Flyer ci-joint)
	11 novembre Fabrication du jus de pomme par Familles Rurales	4 décembre Marché de Noël de l'école Val de Suine
	11 novembre Cérémonie commémorative	
	13 novembre Belote de l'école St Joseph	
Du 19 au 22 octobre Argent de poche	14 novembre Après-midi jeux à l'école St Joseph avec animatrice	Du 28 décembre au 1er janvier 2027 inclus Fermeture de la mairie
	 27 novembre Lancement des illuminations de Noël parking du Vivéco à 18h30	
	28 et 29 novembre Marché de Noël Familles Rurales au Château du Plessis Bourré	